



« COVID-19 : les 24 Bourgmestres de Liège Métropole adoptent une position commune sur les modalités du port du masque obligatoire »

Les 24 Bourgmestres des Villes et Communes liégeoises se sont réunis en vidéo-conférence ce jeudi 30 juillet à 10h, en présence de Mme Catherine Delcourt, Gouverneur faisant fonction, Commissaire d'arrondissement.

L'objectif de cette réunion était, suite à l'entrée en vigueur des nouvelles mesures décidées par le CNS, à nouveau d'assurer la cohérence de l'action menée à l'échelle de la métropole liégeoise et de ses 625.000 habitants.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Gouverneur ff, portant notamment sur la question du port généralisé du masque, échangé leur point de vue et reçu des réponses aux questions posées, les 24 Bourgmestres ont décidé que:

- à ce stade de la situation épidémiologique au sein de l'arrondissement de Liège, **le port du masque ne sera pas imposé de manière généralisée sur l'ensemble d'un territoire communal** pour des raisons de confort, par souci de cohérence parce que cela doit rester limité aux endroits fortement fréquentés comme le prescrit l'arrêté ministériel, et qu'en fonction de l'évolution de l'épidémie, cette position pourrait être adaptée ;
- l'obligation du port du masque sera d'application dans les rues et lieux privés ou publics fort fréquentés, qui ont été identifiés par les Bourgmestres sur leur territoire communal en fonction des réalités communales qui leur sont propres, **sans limitation de temps, soit 24h/24h**, dans un souci de clarté pour la population.

Les 24 Bourgmestres de l'arrondissement poursuivront leur travail de veille et de gestion de la situation par le maintien entre eux d'une concertation permanente. Ils réévalueront ensemble la nature des mesures à prendre selon l'évolution du contexte sanitaire et légal.

Dans ce cadre, les Bourgmestres procéderont à **l'examen, ou au réexamen, des autorisations sollicitées pour des manifestations ou évènements** sur leur territoire au regard des nouvelles règles en vigueur depuis ce mercredi 29 juillet.

Les Bourgmestres rappellent l'importance de **respecter les gestes barrières** (distanciation sociale, lavages fréquents des mains, port du masque quand il est obligatoire ou que la distanciation sociale est impossible, contacts sociaux à éviter en général, dans la sphère privée contacts limités à son foyer étendu à une bulle de 5 personnes identiques, ..).

Ils remercient vivement la population pour sa patience et son implication dans l'application des mesures -actuelles et nouvelles - pour maîtriser la propagation du virus.

Nous vous remercions de bien vouloir répercuter cette information.